



**Comité permanent des finances de la Chambre des
communes
Consultations prébudgétaires en vue du Budget de 2020
Le 2 août 2019**

Résumé

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de présenter ses positions et ses recommandations sur le thème de cette année, *L'urgence climatique : la transition requise vers une économie faible en carbone*, au nom de ses 120 entreprises membres du secteur canadien des valeurs mobilières. Nos membres sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux et représentent la grande majorité des services consultatifs, du commerce des valeurs mobilières et de souscription dans les marchés publics et privés pour les gouvernements et les sociétés.

En vertu de l'Accord de Paris, le Canada, de concert avec 197 pays et territoires, s'est engagé à lutter contre les changements climatiques et à accélérer les mesures nécessaires à la création d'une économie durable, à faibles émissions de carbone. D'importants investissements devront être effectués dans les dix prochaines années pour atteindre nos objectifs climatiques (c.-à-d. une réduction de 30 % des émissions d'ici 2030) et prévoir au-delà de 2050 (réduction de 80 %). La finance durable jouera un rôle crucial dans le soutien de la transition vers une économie à faibles émissions, ainsi que l'offre de mesures incitatives qui pousseront les consommateurs à changer leurs comportements.

Dans cette optique, l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières présente au gouvernement fédéral les recommandations suivantes :

1. En collaboration avec les provinces, les territoires et le secteur privé, planifier les investissements, les besoins de financement et les sources de financement (public-privé) nécessaires à la réalisation des objectifs climatiques du Canada.
2. Harmoniser la stratégie d'infrastructure du Canada avec ses objectifs de croissance durable à long terme et tirer parti des capitaux privés dans le cadre de l'exécution de la stratégie.
3. Améliorer l'efficacité et le fonctionnement du marché canadien des obligations vertes par l'établissement de normes communes d'émission et de divulgation, et l'offre d'incitatifs fiscaux ciblés.

4. Utiliser les revenus provenant de la tarification du carbone pour réduire les taux d'imposition des particuliers et des entreprises et éviter de superposer la réglementation à la tarification du carbone.

Recommandation n° 1

Pour atteindre l'objectif du Canada en matière de réduction des émissions d'ici 2030, d'importants investissements de capitaux doivent être effectués dans les principaux secteurs de l'économie, y compris l'infrastructure, la production et le transport d'électricité, le pétrole et le gaz, le bâtiment (modernisation) et les technologies propres. Toutefois, l'ampleur, la portée et les possibilités d'investissement ne sont pas claires. La clarté et la visibilité sont des facteurs importants pour réunir le capital et l'expertise nécessaires et déterminer les mécanismes de financement. En collaboration avec les provinces, les territoires et le secteur privé, le gouvernement devrait planifier les investissements, les besoins de financement et les sources de financement (public-privé) nécessaires à la réalisation des objectifs climatiques du Canada.

Recommandation n° 2

Les mécanismes de financement regroupant des capitaux publics et privés sont essentiels au financement de grands projets d'infrastructure au pays qui s'harmonisent avec notre transition vers une économie à faibles émissions, à l'épreuve des changements climatiques et écoénergétique.

Par exemple, pour financer nos réseaux afin de fournir l'électricité à faibles coûts et en toute fiabilité et permettre l'ajout d'une plus grande quantité d'énergie renouvelable, les capitaux privés et institutionnels nécessaires seront considérables. Un leadership coordonné entre les gouvernements fédéral et provinciaux, le milieu financier et l'industrie sera essentiel au progrès. Par ailleurs, de nombreux projets d'infrastructure de petite et moyenne envergure ont désespérément besoin de capitaux à l'échelle locale et régionale; par exemple, la modernisation de bâtiments et les structures de télécommunications pour la technologie intelligente.

Le gouvernement devrait élaborer une stratégie pour tirer parti du capital et de l'expertise disponibles du secteur privé, selon un modèle de financement « en PPP », afin de financer à la fois les petits, les moyens et les grands projets d'infrastructure. Les fonds publics pourraient compléter le financement privé, avec l'avantage de compter dans une large mesure sur les incitatifs du secteur privé pour affecter les capitaux aux bons projets.

D'importantes sources de capitaux institutionnels et de particuliers du secteur privé sont à la recherche de possibilités d'investissement à rendement élevé. Afin de lier l'offre et la demande de capitaux pour tirer parti de la possibilité d'accroître les dépenses d'infrastructure, le gouvernement devrait i) fournir du « capital catalyseur » pour améliorer la viabilité économique des grands projets et ii) structurer les projets de façon à équilibrer un rendement sain pour les investisseurs du secteur privé avec un « rendement social » pour les Canadiens, qui se traduirait par une hausse de la productivité. Si le gouvernement pouvait tirer pleinement parti des ressources publiques et privées, un plus grand nombre de projets d'infrastructure pourraient être réalisés et exploités dans les délais requis et de façon rentable.

Recommandation n° 3

Le Canada est un acteur relativement petit dans le domaine de l'émission d'obligations vertes, mais l'offre et la demande augmentent. Les joueurs dans le marché ont mis en avant un certain nombre de difficultés, notamment les liquidités limitées dans les marchés secondaires (souvent, les investisseurs optent pour la stratégie d'achat à long terme), les coûts de lancement élevés et les définitions naissantes (c.-à-d. taxonomie).

De concert avec son Comité des marchés des titres d'emprunt, son groupe de travail sur la syndication des prêts et les institutions côté achat (Association canadienne des investisseurs obligataires), l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières s'emploie à contribuer à bâtir un marché intérieur offrant plus de liquidités pour les obligations vertes. Nous avons formulé plusieurs recommandations à cet égard dans notre document intitulé *Opportunities in the Canadian Green Bond Market*.

Une définition uniforme, transparente et pratique de ce qui constitue une obligation verte en accélérera l'adoption. À cet égard, de solides normes d'agrément et critères d'admissibilité de tiers sont essentiels à la promotion de l'intégrité des produits. L'admissibilité initiale au programme devrait comprendre des obligations vertes qui respectent les principes de l'obligation verte élaborés par nos collègues de l'International Capital Markets Association (ICMA), et des examens indépendants (opinion/cote) devraient être menés par des organisations telles que Sustainalytics et CICERO. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a approuvé l'élaboration d'une norme internationale sur les obligations vertes qui, selon de nombreuses personnes, pourrait accroître l'attrait des investisseurs pour les obligations vertes.

Plusieurs idées intéressantes ont été proposées dans le *Rapport final du Groupe d'experts sur la finance durable* afin d'encourager l'offre et la demande d'obligations vertes certifiées. Le groupe d'experts a recommandé des incitatifs fiscaux d'une durée limitée, y compris le remboursement aux nouveaux émetteurs d'une partie du coût de lancement des obligations vertes et une remise en espèces aux émetteurs pour subventionner les paiements d'intérêts nets. Pour stimuler la demande et l'investissement de particuliers, le groupe d'experts a recommandé que le gouvernement augmente les droits de cotisation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite ou aux régimes de retraite à cotisations déterminées et qu'il accorde une « super déduction fiscale » pour les cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite réservés aux produits certifiés soucieux du climat, comme les obligations vertes.

Recommandation n° 4

Les taxes liées à l'environnement, comme la taxe sur le carbone, fixent un coût explicite aux émissions de polluants ou aux activités ayant des effets néfastes pour l'environnement. En imposant un prix direct sur les émissions de carbone, les taxes sur le carbone incitent fortement les ménages et les particuliers à adapter leur comportement, à réduire la demande de combustibles fossiles émetteurs de carbone et à adopter des technologies plus écoénergétiques.

Les revenus générés par une taxe sur le carbone devraient être retournés aux contribuables au moyen de réductions des taux d'imposition du revenu des particuliers et des entreprises (c.-à-d. que la taxe sur le carbone n'a aucune incidence sur les recettes). Ainsi, au lieu de pénaliser le travail, l'épargne et l'investissement, nous pénaliserions les activités nuisibles à l'environnement. Les entreprises seraient encouragées à investir dans l'innovation et les technologies afin de réduire leurs émissions de carbone et leurs coûts énergétiques. Le fait d'accorder des remboursements forfaitaires aux ménages ne permet pas de réaliser ces gains économiques.

Enfin, les mécanismes de marché, comme la tarification du carbone, devraient remplacer l'approche réglementaire pour atteindre les objectifs environnementaux. L'ajout de la tarification du carbone à la réglementation fait augmenter les coûts tout en réduisant la liberté des entreprises de tenir compte de la taxe sur le carbone d'une manière qui est logique pour leurs activités.